

COMPARATIF DES CARACTERISTIQUES JURIDIQUES : MICRO-ENTREPRENEUR, ENTREPRISE INDIVIDUELLE, SOCIETE DE FAIT,EURL ,SNC.

TYPE DE SOCIETES	CONDITIONS DE FOND		DROITS SOCIAUX	SITUATION DES ASSOCIES : RESPONSABILITE	SITUATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX				COMMISSAIRES AUX COMPTES
	CAPITAL	ASSOCIES			GESTION	NOMINATION	REVO-CATION	RESPONSABILITE	
MICRO-ENTREPRENEUR (Ex-Auto-ENTREPRENEUR)	Pas de capital	Chef d'entreprise			Seul chef d'entreprise			Resp. dettes sur le patrimoine ccial et perso. (sf résid.ppale L.MACRON art L526-1C. Cce et poss DAP – loi N°2010-658-EIRL) ou decl.insaisissabilité..	
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Pas de capital	Chef d'entreprise			Seul chef d'entreprise			Resp. dettes sur patrimoine ccial et perso. (sf résid.ppale L.MACRON art L526-1C Cce et poss DAP)loi n°2010-658 EIRL.ou	
SOCIETE DE FAIT	Aucun capital mais apports obligatoires	2	Pas de valeur nominale minimale des parts	Capacité commerciale Responsabilité illimitée et solidaire pour chaque associé	Les associés			Resp. illimitée et solidaire pour chaque associé perso+cial (sf résid.ppale L.MACRON art L526-1C Cce et (poss DAP)Loi n°2010-658 EIRL.ou decl Insaisissabilité.	

EURL	Capital librement déterminé dans la rédaction des statuts libération de 20% du capital lors la souscription possible, le solde dans les cinq ans	1	Parts sociales de valeur égale Plus de valeur nominale minimale requise (loi du 11/2/94)	Responsabilité limitée au montant des apports sauf si garanties personnelles ont été données aux tiers	Un gérant associé ou non. Capacité Cciale.	Assemblée générale ordinaire	Assemblée générale ordinaire	Responsabilité civile pour faute de gestion Pénale et commerciale	Non, sauf si 2 des 3 seuils sont atteints Total bilan : 4 000 000 euros CA HT : 8 000 000 euros Nombre moyen salariés : 50 + art L223-35 C.Cce.Loi Pacte 2019.
SNC	Aucun capital minimum mais apports obligatoires	2 minimum	Parts sociales Pas de valeur nominale minimale	Tous doivent avoir la capacité commerciale Responsabilité illimitée et solidaire pour chaque	Gérant unique Cogérant associé ou non	Assemblée générale ordinaire Désigné à l'unanimité	Assemblée générale ordinaire A l'unanimité	Responsabilité : Civile pour les fautes de gestion Pénale si infraction au droit pénal des sociétés Commerciale pour dettes plus ou moins importantes selon associés ou non	Non, sauf si 2 des 3 seuils sont atteints Total bilan : 4 000 000 euros CA HT : 8 000 000 euros Nombre moyen salariés : 50 +artL221-9C.Cce Loi Pacte 2019.

« Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ».

La CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne dégage sa responsabilité en cas de défaillance quant à l'exactitude des informations.